

Argancy 2009



Avril 2009
N°55



Sommaire

Edito	2
Conseil Municipal du 9 décembre 2008	4-5
Conseil Municipal du 16 janvier 2009	6-7
Conseil Municipal du 6 février 2009	8-9

Les écoles

Budget de l'école élémentaire	10
Budget de l'école maternelle	11
Les joies du ski	12
Une journée au collège	13
Ecole intercommunale de musique et de danse	13
Règlement intérieur du périscolaire	14-15

Vivre à Argancy

Concert du nouvel an	16
Noël du personnel communal	16
Remise des médailles du travail	17
Accueil des nouveaux arrivants	17
Concours des maisons fleuries	18
Nettoyage de printemps	19
Inauguration de la Place A. de Méjanès	19
Horaires des Messes	19
Balayage des caniveaux	19

Environnement

Les étangs changent	20
Projet IDEO ECOL'O	21
Amélioration de l'habitat	21

À savoir

Site Internet : mode d'emploi	22-23
Certificat d'hérédité	23
Permis de construire	23

Enquête de satisfaction du bulletin	24
-------------------------------------	----

Civisme

Quand Dame Météo fait des siennes	25
-----------------------------------	----

Calendrier des médecins	26
-------------------------	----

Etat-civil	27
------------	----

Edito

Le printemps est là !

Notre planète vit au rythme des saisons.

Elle réussit à trouver son équilibre, à surmonter les catastrophes climatiques et à progresser dans le bon sens. Cet exemple doit nous donner à réfléchir.

Nous sommes capables aussi de surmonter les obstacles.

Les annonces faites par nos gouvernants doivent nous aider à sortir grandis de nos difficultés. Nous n'avons pas à nous sentir responsables des cahots financiers qui touchent les grandes banques et ceux qui les dirigent. Pourtant, beaucoup d'entre nous sont ou seront touchés dans leur emploi.

La commune d'Argancy continue sa progression.

Les pistes cyclables se terminent.

L'aire des étangs se prépare pour accueillir les fervents marcheurs, cyclistes ou pêcheurs.

De nouveaux travaux vont commencer dans les semaines à venir.

Le mur de protection contre les inondations du groupe scolaire démarrera cet été.

Le site du barrage d'Argancy va être équipé comme les villages : réseaux secs enterrés, éclairage public rénové, chaussée neuve.

La Communauté de Communes va aménager la passerelle du barrage que nous souhaitons ouverte aux piétons.

Elle va, également, entreprendre la réalisation d'un rond point sur la RD1 et la liaison piétonne et cycliste RUGY-ARGANCY-OLGY.

Il reste encore des projets à l'étude. Vu la situation économique, le conseil municipal réfléchit pour démarrer d'autres travaux :

- aménagement de l'ancien presbytère en locaux associatifs,
- achat de terrain pour implanter les salles de sports promises depuis plus de 10 ans,
- construction d'une nouvelle bibliothèque.

Vous voyez, la vie continue. Nous devons nous serrer les coudes pour ne laisser personne sur le bas-côté de notre chemin.

L'espoir fait vivre et notre volonté confirmera un avenir dominé et allant dans le bon sens.

Sylviane BERNARD
Adjointe au Maire



Compte-rendu du conseil municipal de novembre : modification du point 10

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte-rendu de la séance du conseil du 7 novembre 2008 en apportant une modification au point 10 :

Lire : coût de l'opération

Matériel 1 000,00 € HT (2 bungalows) au lieu de 2 000,00 € TTC.

Le conseil municipal entérine cette modification et approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2008.

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier venant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle. Celui-ci concerne les personnes, retenues par les services fiscaux, faisant partie de la commission communale des impôts directs.

Celle-ci est composée de 6 titulaires et 6 suppléants.

Le conseil municipal prend acte de cette information et entérine la composition de la commission communale des impôts directs ainsi établie.

Adhésion de Lemud et Villers-Stoncourt au SIVT du pays messin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 13 novembre 2008, le comité du SIVT du pays messin a approuvé l'adhésion des communes de Lemud et Villers-Stoncourt.

A ce titre, les conseillers municipaux des communes syndiquées doivent obligatoirement être consultés et se prononcer quant à l'adhésion des communes.

Il propose d'accepter l'adhésion de ces deux communes.

Le conseil municipal;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18 et L.5211-19, ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après avoir délibéré, émet à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion des communes de Lemud et Villers-Stoncourt au SIVT du pays messin.

Décision modificative de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit suivante qu'il a prise, à savoir la transformation du prêt CAF en subvention.

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé programme	Montant
1678-041	Autres emprunts et dettes	25 472 €	1328-041	Autres subventions d'équipement	25 472 €
041	Opérations patrimoniales	25 472 €	041	Opérations patrimoniales	25 472 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit.

Aménagement des étangs

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le résultat de l'appel d'offres concernant la réalisation du diagnostic écologique des plans de gestion et d'aménagement des gravières d'Argancy.

La commune a reçu trois offres suite à la consultation lancée pour la réalisation du diagnostic écologique et des plans de gestion et d'aménagement des gravières de la commune.

- ⇒ une offre de l'Office National des Forêts :
31 036,00 € TTC (options non incluses)
- ⇒ une offre de l'Atelier des Territoires :
26 978,00 € TTC (options non incluses)
- ⇒ une offre du bureau d'études Derwenn :
30 841,00 € TTC (options non incluses)

Après examen des trois offres, il ressort que, d'une manière générale, les méthodologies proposées sont très peu détaillées.

Les diagnostics écologiques proposés, bien qu'ils ne soient pas très détaillés, sont relativement complets. A l'inverse, les propositions pour la rédaction des plans de gestion et d'aménagement sont très légères et ne reflètent pas une bonne compréhension de la problématique. En effet, cette étude doit permettre, au-delà des opérations classiques d'entretien des milieux et de suivis biologiques, de mettre en œuvre une phase ambitieuse de restauration, en réalisant des travaux sur les berges (retalutage en pente douce, création de hauts fonds, etc...) et sur les milieux annexes (création de mares, de frayères, etc...).

De même, pour cette phase travaux, aucun des prestataires ne propose d'étudier les possibilités de reconnexion (au moins partielle et temporaire) des gravières avec la Moselle.

Par ailleurs, il est indiqué très clairement dans le cahier des charges qu'une attention particulière doit être apportée aux espèces exotiques envahissantes, ce qui ne ressort dans aucune offre.

De plus, les temps de travail proposés pour cette mission sont très largement insuffisants au vu des objectifs et résultats attendus, et notamment pour les phases «rédaction du plan de gestion» et «rédaction du plan d'aménagement».

CONCLUSION :

Seules trois offres ont été reçues suite à cette consultation et aucune de ces offres ne répond de façon satisfaisante aux attentes du maître d'ouvrage et des financeurs, ni au cahier des charges. Les objectifs de l'opération ne semblent pas compris, notamment en ce qui concerne la nécessité d'engager une phase ambitieuse de restauration et de réaménagement des plans d'eau.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare cette consultation infructueuse. Une seconde consultation sera lancée, très rapidement, sur la base d'un cahier des charges similaires, avec information directe de plusieurs bureaux d'études.



Pile : un jeton de chariot !



Porte-clés

Monsieur le Maire présente au conseil un porte-clé à l'effigie de la commune et propose d'en offrir à chaque famille habitant nos trois villages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de 600 porte-clés à distribuer aux familles. Coût 1 560 € TTC. Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette décision.



Face : le blason de notre belle commune !

Création de parking

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les plans pour réaliser trois parkings dans différents lieux de la commune.

Aménagement d'un parking de 20 places rue des Pêcheurs avant le pont du ruisseau :

⇒ coût estimé des travaux 27 143,00 € HT

Aménagement d'un parking de 24 places rue des Pêcheurs en face du nouveau cimetière :

⇒ coût estimé des travaux 47 454,00 € HT

Aménagement d'un parking de 7 places à l'angle de la rue de la Côte et la rue de la Chapelle :

⇒ coût estimé des travaux 13 472,00 € HT

Coût total estimé de l'aménagement de ces trois parkings 88 069,00 € HT

La maîtrise d'œuvre pour ces travaux est estimée à 10 % soit 8 807,00 € HT par la société SATM.

Le conseil municipal, après examen des projets, accepte la réalisation de ces trois parkings et charge Monsieur le Maire d'effectuer l'appel d'offres adéquat pour désigner l'entreprise la mieux disante pour réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par SATM pour un montant de la prestation de 10 % du coût des travaux.



Enfouissement des réseaux rue d'Amelange



Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux sur le site d'Amelange, Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet établi par le bureau d'étude SATM et constitué du lot «électricité-éclairage public et téléphone» coût estimé à 145 500,00 € HT.

Ces travaux étant effectués sur la voirie qui appartient aux Voies Navigables du Nord Est de la France, il sera nécessaire de signer une convention de substitution permettant à la commune d'entreprendre ces travaux.

Monsieur le Maire précise, également, qu'il a contacté la société Usine des Réseaux électriques de Metz et France Télécom pour coordonner les travaux des différents réseaux à enfouir.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet d'enfouissement des réseaux.

Vacations funéraires

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des articles L 2213-14, L 2213-15, R 2213-53 et R 2213-54 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le taux de vacation funéraire applicable aux opérations énumérées à l'article R 2213-53, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la fixation à 20 € le taux de la vacation funéraire applicable aux opérations indiquées ci-dessus et ce pour l'année 2009.



Stage BAFA

Afin d'obtenir la prorogation de son brevet BAFA nécessaire pour la garde des enfants en cantine-garderie, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire la personne concernée à un prochain stage. Les frais de stage sont pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Lancement des appels d'offres

Pour tous les travaux ou engagements financiers, Monsieur le Maire propose au conseil de le mandater pour toutes les opérations prévues pour l'année 2009. A charge de Monsieur le Maire de suivre les procédures prévues par la loi sur les marchés publics. Monsieur le Maire consultera le conseil municipal avant d'apposer sa signature d'accord de marchés supérieurs à 4 000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne le mandat demandé par Monsieur le Maire pour l'année 2009.



Mandat pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne du Nord de Metz

Monsieur le Maire étant déjà pris à une autre réunion propose au conseil de mandater Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, pour représenter la commune d'Argancy à l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne du Nord de Metz qui se tiendra le lundi 19 janvier 2009 à 18 h 30 à la salle Paul LAMM à Hagondange. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Aménagement du presbytère

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de concertation avec les associations. Réunion où a été présenté le projet d'aménagement du presbytère en locaux adaptés en bureaux et salles de réunions pour les associations de la commune. Les plans, ayant reçu l'approbation des associations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir les plans et le dossier pour permettre le lancement de l'appel d'offres ouvert. Le projet serait confié à la société SATM.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire sachant que la maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux sera décidée au moment de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux. La société SATM proposera une offre de prix pour la réalisation du projet.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions.



Travaux rue de la Fontaine

Il a été constaté des infiltrations d'eau de pluie dans la cave d'une maison sise rue de la Fontaine à Olgy. Ces infiltrations, provenant de la rue de la Fontaine notamment des caniveaux, Monsieur le Maire propose au conseil un devis s'élevant à 3 600,00 € HT de travaux qui devraient éliminer ces infiltrations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux ainsi présenté et mandate Monsieur le Maire pour les faire réaliser.

Signalisation routière de la commune

Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, conseillère municipale, présente au conseil municipal un devis établi par la société de signalisation SES pour un montant de 16 000,00 €. Ce devis comprend le marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation indiquant à la population les règles de circulation routière en service dans les trois villages de la commune d'Argancy.

La pose de cette signalisation permettra à la police municipale de faire appliquer la police routière mise en place par arrêté par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de la réalisation par l'entreprise SES de la signalisation routière sur les voiries communales. Monsieur le Maire est chargé également de solliciter auprès du Conseil Général la subvention possible pour ces travaux.

Proposition du SIVOM

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du SIVOM du canton de Vigy et du canton de Montigny-lès-Metz Nord. Ce courrier informe le conseil municipal de la proposition faite aux différentes communes adhérentes au SIVOM de l'achat et la pose d'un radar lumineux sur le ban communal. Le coût de cet achat, après subvention, s'élèverait à 1 000,00 €.

Le conseil municipal, par 14 voix contre et 1 abstention, donne un avis défavorable à l'achat de ce radar lumineux.

Equipement de la police municipale

L'équipe de la police intercommunale interpelle les différents conseils municipaux pour lui permettre d'être équipée de Taser. Cet équipement lui apporterait une assurance contre les éventuelles atteintes aux agents dans l'exercice de leur fonction. L'achat n'est permis que si tous les maires et leurs conseils municipaux acceptent que la police municipale soit équipée de Taser.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte par 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, l'achat de l'équipement demandé, à savoir 2 Taser. Monsieur le Maire est chargé d'informer les maires des communes concernées, notamment Monsieur le Maire d'Ennery, employeur des agents de police municipaux, de cette décision.

Demande de subvention

Monsieur MARTIN Roland, conseiller municipal, présente au conseil municipal les projets de travaux à réaliser en 2009 et 2010.

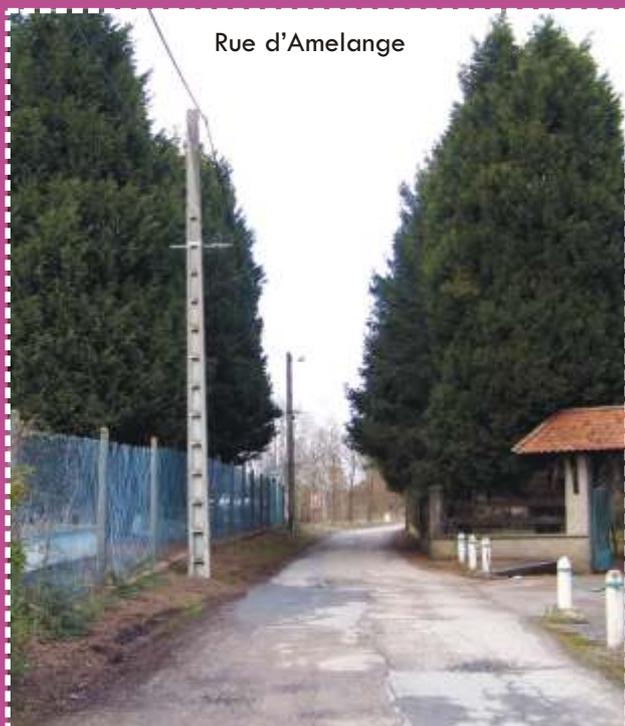
Prévision des dépenses

⇒ Travaux d'aménagement et enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange	151 000,00 € HT
⇒ Aménagement de parkings	87 000,00 € HT
⇒ Construction mur anti-inondation des écoles	530 000,00 € HT
⇒ Ecran anti-bruit sur l'A4 en coordination avec la Sanef	900 000,00 € HT
⇒ Réfection des locaux scolaires en 2 tranches à définir	A chiffrer
⇒ Réfection du presbytère en locaux associatifs	300 000,00 € HT
⇒ Aménagement des étangs 2ème tranche	<u>150 000,00 € HT</u>
	1 368 000,00 € HT
⇒ Dont reste à réaliser de 2008	662 800,00 € HT

Rue des Pêcheurs



Rue d'Amelange



Il informe également le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle. Par décision gouvernementale, la TVA des travaux réalisés en 2008 peut être récupérée dès 2009. La commune qui souhaite bénéficier de cette décision doit s'engager à réaliser des travaux d'investissement supérieurs à ceux de 2008. Pour cela, une convention est à signer avec les représentants de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'application de cette mesure gouvernementale. Au vu des projets 2009 exposés ci-dessus, les investissements 2009 seront nettement supérieurs à 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tableau des travaux d'investissement prévus en 2009. Monsieur le Maire est chargé de solliciter les subventions espérées au Conseil Régional, Conseil Général, à l'Etat et au Conseil de l'Europe et de demander à signer la convention avec les services de l'Etat pour bénéficier du versement de la TVA 2008 en 2009.

Les écoles

Ecole élémentaire : quel est son budget?

Les communes se doivent de financer leurs écoles publiques. Certaines dépenses sont obligatoires, d'autres, au contraire, relèvent de la volonté de la commune de se doter d'une école de qualité, par la mise en place notamment de mesures sociales en faveur des élèves et de leur famille.

A savoir

Chaque année, la commune d'Argancy finance environ 110 € par élève pour les simples dépenses courantes (hors transport, locaux et subventions).



Argancy prend des mesures sociales en faveur des élèves

- ⇒ Subventions pour les classes de neige (200 € par élève) ou de découverte (100 €), et pour les projets spécifiques (journées de découverte cirque, danse ...)
- ⇒ Subventions pour des projets artistiques (classes à PAC notamment)
- ⇒ Achats et fournitures de rentrée pour tous les nouveaux (dépenses s'élevant chaque année à environ 40 € par élève)
- ⇒ Financement des sorties pédagogiques (cinéma, journées découvertes de fin d'année...) pour un total d'environ 20 € par élève
- ⇒ Financement du transport pour la piscine, le Snowhall, les diverses sorties tout au long de l'année (environ 9500 € pour l'année 2008).



Dépenses de fonctionnement liées aux locaux

- ⇒ Entretien des bâtiments
- ⇒ Chauffage, éclairage
- ⇒ Entretien et renouvellement du mobilier scolaire

Dépenses courantes liées à l'enseignement

- ⇒ Achat du matériel pédagogique et des petites fournitures pour les classes, achat et renouvellement des manuels scolaires (budget 50€ par élève et par an)
- ⇒ Entretien et renouvellement du matériel de reproduction (photocopieur)
- ⇒ Entretien et renouvellement du parc informatique



Les subventions allouées à l'école maternelle

Chaque année scolaire, la commune attribue à l'école maternelle 45 € par élève pour l'achat des fournitures, du matériel de bricolage, des fichiers et des jeux pédagogiques.

A cette somme s'ajoute «la trousse de l'élève». Son montant varie en fonction du matériel restant d'une année à l'autre. Elle comprend les crayons de papier et de couleurs, les feutres ainsi que le papier pour la photocopieuse (il n'y a pas de manuels scolaires en maternelle).

Chaque année, les élèves de la Maternelle, du CP et du CE1 assistent à un spectacle de marionnettes. En juin, la commune prend en charge le coût du transport en bus de la sortie de fin d'année.

La commune prend également en charge les transports en bus des diverses sorties (cinéma, piscine, Snowhall).



Répartition des subventions

	Subventions totales	Subventions par élève
Subvention de rentrée	2 025,00 €	45,00 €
Trousse de l'élève + papier	450,00 €	10,00 €
Spectacle de marionnettes	315,00 €	4,85 €
Déplacement à la piscine d'Amnéville	Classe de GS+CE2/CM1	
Déplacement au Snowhall d'Amnéville	Classe de GS + CM1/CM2	
Déplacement METZ cinéma	Classe de MS/GS + CP	
Sortie de fin d'année	Destination non déterminée actuellement	

Les écoles

Les joies du ski !



Les élèves de la classe du CM1/CM2 sont allés goûter aux joies de la glisse au Snowhall d'Amnéville. Pendant 7 semaines, en novembre et décembre, chaque jeudi après-midi, ils sont allés au Snowhall pour un cycle ski. Aidés de moniteurs et de leur enseignante, ils ont pu tous améliorer leur niveau. Ils peuvent maintenant effectuer seuls une descente en calculant par eux-mêmes leur trajectoire et en variant leur vitesse. Les élèves ont largement apprécié cette activité sportive.



Nos skieurs en herbe sont récompensés

En février, une sympathique manifestation a eu lieu à l'école maternelle. En effet, les élèves ont invité leurs parents à venir assister à la remise de leur diplôme de ski. Celui-ci est venu récompenser un travail sérieux d'apprentissage de sept séances, organisé par l'enseignante au Snowhall d'Amnéville avec le soutien financier de la municipalité. Les enfants, très fiers d'eux, ont expliqué à leurs parents les parcours constituant les épreuves du brevet. Un seul regret, l'absence des moniteurs de ski bénévoles retenus en classe de neige. Cependant, ils ont tenu à téléphoner aux élèves pour les féliciter des progrès accomplis.



Une journée au collège

Vendredi 16 janvier 2009, les élèves du CM1/CM2 sont allés passer une journée au collège de Maizières-lès-Metz.

Répartis dans les différentes classes de 6ème, ils ont partagé le quotidien des collégiens, aidés par des délégués de classe. Ils ont ensuite partagé goûter et repas à la cantine.

Au retour, moins de stress pour la prochaine rentrée et le sentiment d'avoir passé une agréable journée riche de découvertes.

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse

Une saison 2008/2009 riche en événements

NOUVEAU!!!

Un ensemble instrumental a été mis en place en début d'année scolaire afin de familiariser les élèves du 1^{er} cycle à la pratique de la musique collective.

Prochaines manifestations

- Gala de danse le 13 juin 2009
Salle omnisports Ennery
- Fête de la musique le 24 juin 2009
après-midi - Ecole de musique



Après seulement un trimestre de cours, les élèves ont donné leur première audition début janvier à la salle des fêtes d'Argancy devant parents et amis venus les encourager.



**Ecole Intercommunale
de musique et de danse**

8 rue du Château

57365 Ennery

Tél.: 03 87 71 89 20

Email :

les.amis.musique.danse@wanadoo.fr



Les écoles

Règlement intérieur de la cantine et du périscolaire

Affichage dans le hall d'accueil du périscolaire.

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Sont acceptés exclusivement les enfants fréquentant l'école d'ARGANCY.

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement.

Les enfants des écoles maternelles sont accueillis en restauration à partir de 3 ans tout en respectant les recommandations d'acceptation en vigueur.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

L'accueil périscolaire est exclusivement réservé aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'ARGANCY. Cet accueil est subordonné à l'inscription annuelle préalable de l'enfant, à la fourniture d'une fiche de renseignements, à la fourniture d'une fiche sanitaire et d'un justificatif d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités de l'enfant dans le cadre périscolaire.

Ces documents sont à remettre au personnel d'encadrement lors de l'inscription.

ARTICLE 5 : TARIFS

-1,20 € à 1,50 € l'heure de garderie selon le QF.

En cas de non présentation de l'avis d'imposition de la famille, le tarif maximum sera appliqué.

Tarifs de l'heure de garderie :

QF < 2000	1,20 € l'heure
QF entre 2000 et 6600	1,30 € l'heure
QF entre 6601 et 13300	1,40 € l'heure
QF > 13300	1,50 € l'heure

-3 € le repas.

La période de garderie de 11 h 30 à 12 h 30 ou de 12 h 30 à 13 h 30 est facturée de 1,20 € à 1,50 €.

ARTICLE 2 : HORAIRES

Les horaires de la cantine et de la garderie sont :

- prise en charge le matin de : 7 h 30 à 8 h 20
- heure du repas de : 11 h 30 à 13 h 30
- sortie des classes de : 16 h 30 à 18 h 30

Dans tous les cas, toute heure entamée est due.

Le dépassement sera accepté exceptionnellement si la personne responsable est prévenue la veille.

Heure de garderie après 18h30, tarif unique : 3,15€

ARTICLE 4 : RESERVATION

La fiche de réservation doit être remise à la directrice au plus tard le vendredi précédant la semaine d'inscription. Les annulations de dernière minute seront facturées.

En cas de maladie, prévenir le périscolaire dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 : FACTURE ET PAIEMENT

Le cumul des heures de garderie se fait le dernier jour ouvrable de chaque mois ou le dernier jour de classe précédant une période de vacances et fera l'objet d'une facture payable sans délai. Chaque retard de paiement perturbe gravement ce fonctionnement.

Les factures sont payables à réception :

⇒ les ordres de paiement sont à mettre à l'ordre du « TRESOR PUBLIC »

⇒ le paiement en espèces est à effectuer auprès de Melle Virginie KLEMANN, régisseur des recettes du périscolaire et de la cantine. Un reçu est établi à chaque paiement.



ARTICLE 7 : TICKETS REPAS

Le régisseur des recettes vend les carnets de 10 tickets repas, soit 30 € payables de suite.

Le fractionnement des carnets ou le rachat n'est pas possible. En cas de modification de tarif, la vente de ticket repas à l'unité est permise pour terminer la période en cours. Exceptionnellement, les tickets restants seront écoulés jusqu'à épuisement, après la date de modification de tarif.

ARTICLE 8 : COLLECTE TICKETS REPAS

Chaque jour, les tickets sont collectés auprès des enfants avant 8 h 45.

ARTICLE 9 : ENCADREMENT ET DISCIPLINE

Les enfants accueillis devront respecter les lieux, le personnel et l'ensemble des camarades.

Le personnel d'encadrement se réserve le droit d'avertir les parents, par écrit, pour tout manquement répétitif et caractérisé à la discipline exigée lors des repas ou lors des heures de périscolaire.

En cas d'avertissements répétitifs, une exclusion temporaire peut-être envisagée.

ARTICLE 11 : SANTE

- ⇒ Aucun traitement médical ne sera administré par le personnel sauf sur communication de l'ordonnance ou de sa copie auprès du personnel d'encadrement.
- ⇒ En cas d'incident, le personnel d'encadrement apporte les premiers soins à l'enfant et contacte les secours et les parents.
- ⇒ En cas d'accident, les parents autorisent le personnel d'encadrement à prendre les mesures nécessaires conformément à la fiche sanitaire.
- ⇒ Les enfants qui présentent des allergies alimentaires pourront être accueillis au périscolaire à condition que les parents assurent la fourniture du repas en avisant le personnel d'encadrement et en soient responsables.



ARTICLE 10 : SECURITE

Les parents sont civilement et financièrement responsables des actions de leurs enfants et de toutes les dégradations du matériel ou des installations en place.

Le périscolaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objet de valeur.

ARTICLE 12 : NUMEROS UTILES

Cantine – périscolaire – Salle des fêtes
03-87-77-72-50

Portable de Mlle KLEMANN 06-81-10-43-30
E-mail : periscolaire@argancy.net

Pourquoi le règlement intérieur du périscolaire et de la cantine a-t-il changé ?

Pour être agréés Jeunesse et Sport, nous avons pour obligation de respecter certaines règles dont une des plus importantes est de savoir à l'avance combien d'enfants fréquenteront le périscolaire et la cantine dans la journée, ceci afin de prévoir le nombre d'encadrants suffisants (1 encadrant pour 12 enfants).

Pour cela, un planning est à remplir le vendredi de chaque semaine pour la semaine suivante.

Depuis le début de l'année, ce formulaire est, dans l'ensemble, bien renseigné par les familles.

E-mail : periscolaire@argancy.net

Vivre à Argancy

Concert du nouvel an



C'est avec une certaine émotion que M. Patrick Rozaire Maire d'Argancy a, pour la première fois de son mandat, présenté ses voeux à la population, le dimanche 4 janvier 2009, lors du traditionnel concert du nouvel an. Nous remercions l'Harmonie Intercommunale de la Rive Droite pour ce moment musical.

La dégustation de la traditionnelle galette des rois a clôturé cette manifestation.



Noël du personnel communal et des enseignants



Le Maire, M. Patrick Rozaire et l'ensemble du Conseil Municipal ont invité le personnel communal et les enseignants à un vin d'honneur pour clore l'année 2008.

Dans une courte allocution M. Patrick Rozaire a remercié son équipe communale et le corps enseignant pour le travail fourni tout au long de l'année et pour leur dévouement tant au service des administrés qu'au service des enfants. Un cadeau a été remis à chacun, clôturant ainsi cette sympathique manifestation.

Remise des médailles du travail

Médaille d'argent 20 ans

Denis HENTZ
Gilles LIETZ
(à titre posthume)
Aline POPARD
Danielle REYMOND

Médaille de vermeil 30 ans

Eliette DUNAND
Raymond DUNAND
Serge FLAMMAND
Alain HOTTIER
Josyane LOUCHE
Dominique ROESSLINGER

Médaille d'or 35 ans

Marc DURAND
Jean-Claude HALLER
Jean-Luc PIERRON
Bernard PORTIER
Jennick RICHON
Patrice VIGNEULLE

Médaille grand Or 40 ans

Gérard PERRIN

Dimanche 8 mars 2009, la municipalité a procédé à la traditionnelle remise des médailles du travail.

Cette cérémonie a également été l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants de nos trois villages ainsi que les derniers nés.



Félicitations !

*Accueil des nouveaux arrivants:
les petits et les grands*



Bienvenue !

Vivre à Argancy

Concours de maisons fleuries

Comme chaque année, la commune met en place un concours portant sur le fleurissement du village. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire de la commune d'Argancy sont concernées. Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance.

La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants au concours, selon des critères définis. Les habitations sélectionnées seront visitées plusieurs fois pendant l'été, sans que les propriétaires n'en soient avisés.



Critères de sélection

- ⇒ L'embellissement du village
- ⇒ L'harmonie générale se dégageant des arrangements
- ⇒ Le soin apporté aux plantations tout au long de l'été
- ⇒ Le retour à l'identité mosellane dans le choix des variétés de plantes. Réhabilitons les fleurs de nos grands-mères !
- ⇒ L'effort d'originalité supplémentaire pour les maisons primées l'année précédente.

Les maisons retenues sont celles dont l'embellissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste ou automobiliste.

Le jury vous rappelle qu'il attend un effort d'originalité supplémentaire de la part des personnes ayant été primées en 2008, pour les faire concourir.

Les décisions du jury ne pourront être remises en cause. Les membres du jury ne pourront concourir. Chaque participation retenue par le jury sera récompensée.

Une remise de prix, accompagnée d'une exposition photos, permettra de revivre les bons moments du concours.



Nettoyage de printemps

L'inter-associations organise le nettoyage de printemps dans les 3 villages, le samedi 2 mai dès 8h30. Cette manifestation se fait en partenariat avec la municipalité ainsi que les enfants des écoles.

La mairie met à disposition le matériel nécessaire au ramassage : gants, sacs poubelles, véhicules pour l'enlèvement des déchets ramassés.

Les personnes souhaitant nous prêter mains fortes, doivent se faire connaître en mairie au plus tard le vendredi 17 avril 2009.

Inauguration de la Place Anne de Méjanès

Les cérémonies patriotiques du 8 mai seront également l'occasion d'inaugurer notre belle Place Anne de Méjanès ainsi que le monument du souvenir.

La population d'Argancy, d'Olgly et de Rugy est conviée à cet événement.



Balayage des caniveaux

Les prochains balayages seront réalisés aux dates suivantes :

- Jeudi 02 avril 2009
- Lundi 04 mai 2009
- Jeudi 11 juin 2009
- Jeudi 15 juillet 2009

Il est demandé aux automobilistes de ne pas gêner le passage de la balayeuse.

Le Maire félicite les courageux qui nettoient périodiquement les trottoirs devant leur maison. Cependant, ces us et coutumes semblent être de plus en plus abandonnés. Il serait souhaitable de se préoccuper de son pas de porte de temps en temps. Un village fleuri avec des trottoirs sales n'est pas un bon exemple pour nos jeunes ni les personnes qui le traversent.

Horaires des messes Argancy

Dimanche 19 avril :	11H00
Samedi 9 mai :	18H00
Dimanche 17 mai :	11H00
Dimanche 7 juin :	10H30 (1ère communion)
Samedi 27 juin :	18H00



Environnement

Les étangs changent

L'environnement au cœur de nos préoccupations

Nous avons décidé, il y a quelques mois, de placer l'environnement et l'aménagement de la zone des étangs au centre de nos réflexions et, très vite, de nos décisions. Notre volonté est de rendre à cette zone sa quiétude pour les promeneurs, les cyclistes et les pêcheurs.



Réduire les pollutions

Éviter les dépôts sauvages de débris, les actes de pollution et la circulation de véhicules sur l'ensemble des chemins doivent rendre à cette zone son attrait et son intérêt.

D'importants travaux de réhabilitation de la voirie et de ses abords, la mise en sécurité de certains endroits considérés à risques, la création de parkings ont déjà été réalisés.

Les règles de circulation sont en passe d'être singulièrement modifiées, toujours dans le but d'améliorer l'environnement et de favoriser le bien-être des utilisateurs.

Deux barrières viennent d'être posées pour éviter aux véhicules de cheminer autour des étangs ; la zone des étangs est, à terme, destinée à devenir une zone de silence, à vocation environnementale, ludique et de valorisation de la flore et de la faune.

D'ores et déjà, il est demandé aux utilisateurs de laisser leur véhicule à l'entrée de la zone des étangs, sauf nécessités en principe réservées aux pêcheurs. Une signalisation des modalités de circulation et de stationnement est à l'étude dans l'attente de la finalisation de cet aménagement des voies.

Sauf exception, l'objectif affiché est de créer une zone sans véhicule automobile, dans l'intérêt de tous, petits et grands.



Valoriser le site

La prochaine étape est la désignation d'un bureau d'études pour la valorisation de la zone située au pied du barrage, qui présente un intérêt ornithologique certain, et la revitalisation des étangs.

Bien évidemment, cet endroit, traversé par la piste cyclable doit être préservé de toute circulation automobile pour permettre en toute sécurité le cheminement des piétons.

Autre piste de réflexion est l'animation de la zone des étangs par un parcours sportif réhabilité, des cheminements éducatifs de découverte de la faune et de la flore, des aménagements ludiques, ...

Beaucoup d'études, de réflexions et de décisions sont encore à l'ordre du jour pour les mois à venir mais toujours guidés par notre engagement d'améliorer notre environnement et notre qualité de vie à tous.

Le bien être et la sécurité dans la zone des étangs est l'affaire de tous.



Projet Idéo Ecol'o

La municipalité et Familles Rurales s'investissent dans un projet d'éducation à l'écologie

Familles Rurales souhaite développer un grand projet d'éducation à l'environnement en partenariat avec la municipalité.

Ce projet englobera non seulement les mercredis éducatifs et les centres aérés mais constituera également un pôle de réflexion générale autour du recyclage et des énergies renouvelables, au moyen de sorties, d'interventions de professionnels, d'échanges avec les écoles, engendrant ainsi un lieu d'échanges intergénérationnels.

La phase de démarrage du projet IDEO ECOL'O s'appuiera dès le mois d'avril sur la conception d'un jardin écologique et concernera en premier lieu des groupes de travail qui se réuniront dans le cadre des mercredis éducatifs et le samedi matin.

Une présentation détaillée sera prochainement proposée par l'association aux habitants de la commune.

Renseignements à la permanence de FAMILLES RURALES : 03 87 77 89 56

Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat a mis en place une importante Opération Programmée d'Amélioration à l'Habitat (OPAH)

Cette procédure, mise en place de septembre 2007 à septembre 2010, vise à améliorer l'habitat privé ancien et permet aux propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier d'aides financières importantes pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur(s) logement(s).

Les travaux prioritaires

Cette OPAH concerne, en priorité, les travaux d'amélioration du confort des logements (WC, salle de bain et chauffage central), la réhabilitation de logements vacants, les transformations d'usage (créations de logements dans des locaux qui n'étaient pas à usage d'habitation), les travaux liés à l'insalubrité de logements, à la sécurité et les travaux spécifiques d'accessibilité et d'adaptation aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.

Des subventions importantes

Pour les propriétaires bailleurs, la subvention varie selon la localisation et le type de loyer appliqué après travaux. Elle peut aller, sous certaines conditions, de 20 % en cas de loyer intermédiaire, à 55 % du montant des travaux, si le logement est conventionné, vacant ou destiné à l'habitation suite à une transformation d'usage (commerce, combles, grange,...), et cela grâce aux aides cumulées de l'A.N.A.H et de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Pour les propriétaires occupants, la subvention est soumise à des conditions de ressources et peut être de 20 % ou 35 % d'un montant de travaux subventionnables plafonné à 13 000 € HT. Elle peut également être complétée, sous certaines conditions, par des aides de caisses de retraite.

Une aide spécifique pour les énergies renouvelables

Il a été décidé d'apporter une aide complémentaire pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

La Commission Habitat a défini les modalités suivantes :

- ⇒ Une aide forfaitaire de 500 € pour les installations de géothermie, chaudière à condensation, chaudière à bois et aérothermie,
- ⇒ Une aide forfaitaire de 200 € pour les installations de production d'eau chaude solaire et les panneaux photovoltaïques.

Renseignements et contacts au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle

- ⇒ Pour les travaux d'amélioration de l'habitat : 03 87 75 32 28
- ⇒ Pour les énergies renouvelables : 03 87 75 92 20

A savoir

Site Internet de la commune Mode d'emploi

Le nouveau site www.argancy.net est arrivé ! Vous trouverez toutes les rubriques présentes sur l'ancien site ainsi que de nouvelles rubriques.



Vous devez juste cliquer sur l'image pour entrer.

Le design du site est radicalement différent, voici quelques explications pour vous éclairer.

Tout d'abord vous trouverez un panneau vous permettant d'adapter la taille du site à votre écran



Un clic dessus et différentes tailles vous seront proposées

Vous trouverez les principaux liens du site sous le bandeau d'en-tête, la barre de recherche se situe à droite de ce menu.

Les Flash infos de la page d'accueil présentent les actualités



Les derniers articles, quant à eux, présentent différents sujets à connaître sur le village (pour tous les afficher un simple clic sur « Voir tous les articles »)

The screenshot shows a website header with three main sections:

- Navigation menu (left):** Familles Rurales, Sports, Culture, A savoir, Menu de la cantine, Albums photos, Météo.
- Derniers articles (center):** Titled 'Conclateur de Justice' with an icon of a scale of justice. The text reads: 'Quelle est la mission du Conclateur de Justice? La mission du Conclateur de Justice est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Quelles sont ses compétences? Le Conclateur de... Lire la suite'. Below the article is a link '1 2 3 4 5 Voir tous les articles'.
- Calendar (right):** A calendar for March 2009 with days of the week (L M M J V S D) and dates 1 through 31.

Le menu principal (à gauche) présente les mêmes liens que sur l'ancien site, vous n'avez qu'à survoler une rubrique pour qu'elle se déroule. Vous trouverez en dessous la météo (aujourd'hui + demain).

Sur la colonne de droite se trouvent les liens des différentes manifestations, et en dessous un calendrier récapitulatif des manifestations à venir. Vous pouvez changer de mois en cliquant sur les flèches « et ». Pour afficher un événement cliquez dessus.

The screenshot shows a sidebar with two sections:

- Agenda:** Lists 'Manifestations', 'Permanences médicales', and 'Horaires des messes'.
- Prochainement:** A calendar for March 2009 with days of the week (L M M J V S D) and dates 1 through 31.

Informations utiles

Le certificat d'hérédité n'est plus délivré en Mairie

Le certificat d'hérédité permet dans les successions simples d'établir la qualité d'héritier et d'obtenir le paiement des sommes versées par le défunt sur les comptes bancaires ou postaux, sur les livrets d'épargne et d'obtenir le versement de la pension de retraite. Les sommes doivent être inférieures à 5 335,72 €.

Ce certificat n'est plus actuellement délivré en Mairie. En effet, le Maire n'est jamais obligé de délivrer un certificat d'hérédité, car la **délivrance de ce document n'est fondée sur aucun texte mais résulte d'une simple pratique administrative.**

Afin d'établir sa qualité d'héritier, il convient de s'adresser à un **notaire** qui établira un **acte de notoriété héréditaire.**

Permis de construire

La durée de validité des permis de construire est prolongée d'un an.

Le permis de construire, d'aménager ou de démolir était périmé si les travaux n'étaient pas entrepris dans le délai de 2 ans à compter de leur notification ou de la date à laquelle la décision tacite est intervenue.

Dorénavant, le délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration intervenus au plus tard le 31 décembre 2010 est porté à 3 ans.

Enquête de satisfaction

**Plus qu'un bulletin municipal, c'est votre bulletin ! Est-il conforme à vos attentes?
Vous en servez-vous au quotidien?**

Aidez-nous et répondez à ces quelques questions dont les réponses nous permettront éventuellement de l'adapter ou de le modifier:

Comment jugez-vous votre bulletin :

1- Son contenu :

2- Sa présentation :

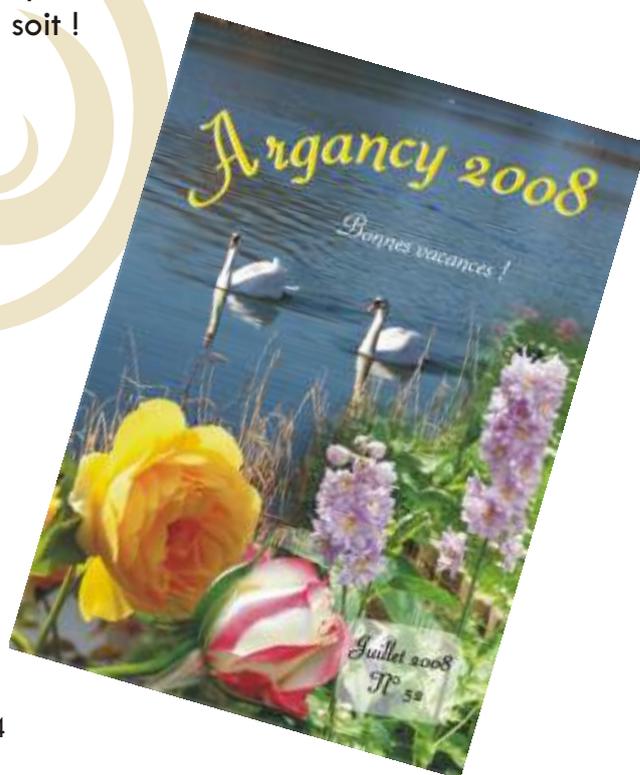
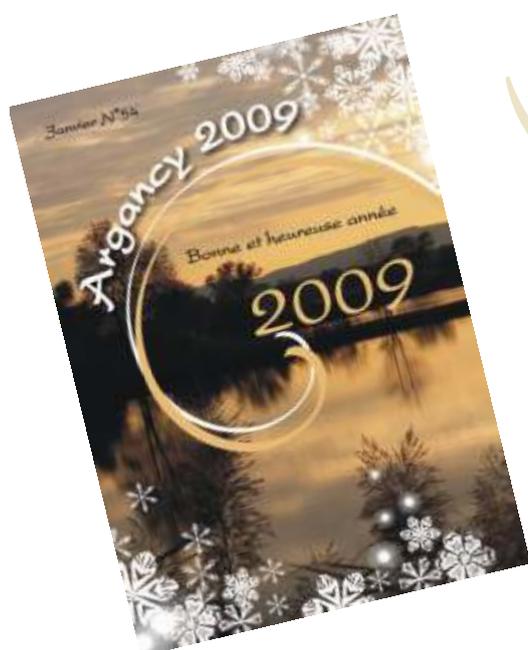
3- Sa périodicité :

Quels sont les autres informations/articles que vous souhaiteriez y voir figurer?

Commentaires éventuels :

Nous vous rappelons qu'une tribune libre est proposée à chacun d'entre nous. N'hésitez pas à vous exprimer sur quelque thème que ce soit !

Merci de nous avoir accordé un peu de temps.



Quand Dame Météo fait des siennes !

Les saisons d'antan reviendraient-elles ?
En tout cas, cet hiver 2008-2009 était bien au rendez-vous !

N'ayant plus connu d'hivers rigoureux depuis bon nombre d'années, il est bon de rappeler que selon la définition du petit Larousse :

- l'HIVER se trouve être la plus froide de nos quatre saisons et commence, dans notre hémisphère, au solstice de décembre (21 ou 22), pour se terminer à l'équinoxe de mars (20 ou 21).

Cette période hivernale est ponctuée de froid, de verglas, de neige, de pluie, etc...

Si la neige et le verglas peuvent faire la joie de nos enfants, il n'en va pas de même des adultes qui doivent vaquer à leurs occupations quotidiennes par tous temps et peuvent quelque fois exprimer leur mécontentement quant aux conséquences d'un hiver rigoureux.

Or, selon l'article L 2321-2-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires pour la collectivité mais, le déneigement, par exemple, ne fait pas partie des obligations d'entretien normal des voies publiques.

Cependant, dans nos trois villages, pour la sécurité des piétons et des voies de cheminement, si la Communauté de Communes et la Commune assurent avec efficacité et selon les moyens disponibles, le déneigement des axes principaux et des accès aux lieux publics, les propriétaires et les occupants d'immeubles DOIVENT assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leurs habitations selon les modalités suivantes :

- ⇒ **Raclar le trottoir après chaque chute de neige, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire et tenir soigneusement balayés les trottoirs au droit de la façade ou, s'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,50 mètre de largeur à partir du mur de façade.**
- ⇒ **La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé.**
- ⇒ **En aucun cas, la neige ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.**



Adéfaut, en cas d'accident (chutes et blessures), la responsabilité civile des propriétaires et occupants est susceptible d'être mise en cause.

En cas de faute (notamment d'absence de déneigement), et de préjudice subi par un piéton, des condamnations civiles peuvent être prononcées à l'encontre des propriétaires et occupants défaillants.

Petit rappel :

Des bacs à sels sont à la disposition de tous, dans nos trois villages.

Un simple clic sur le site Internet de notre commune vous indiquera leur localisation et si vous ne disposez pas de ce moyen de communication, nos bulletins d'information trimestriels en font état.

S'il est difficile à chacun de gérer ces situations imprévisibles que nous impose DAME METEO, il en va de même pour le personnel municipal, qui tout en essayant de satisfaire l'ensemble des habitants de nos trois villages, ne peut malheureusement pas être partout à la fois.

Une solidarité de voisinage est nécessaire et nous restons persuadés qu'elle est à portée de tous.

Permanences médicales



Avril

Dr Céline JOIE
49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr Renaud LANDMANN
49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr Audrey CLAUZ
2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr Serge DUMONT
7, avenue Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr Marylène CHUDZY
51, rue de Metz
57300 AY-SUR-MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr Pascal VALANCE
60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr Pierre SCHMIT
9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr Daniel HENLE
Dr S. LABRIET
13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

1	M	Hugues	<i>Schmit</i>
2	J	Sandrine	
3	V	Richard	
4	S	Isidore	
5	D	Rameaux	
6	L	Marcellin	<i>Clauz</i>
7	M	J.-B. de la salle	
8	M	Julie	
9	J	Gautier	
10	V	Vendredi Saint	
11	S	Stanislas	
12	D	Pâques	
13	L	Ida/Féried	
14	M	Maxime	<i>Valance</i>
15	M	Paterne	
16	J	Benoît Labre	
17	V	Anicet	
18	S	Parfait	
19	D	Emma	
20	L	Odette	<i>Dumont</i>
21	M	Anselme	
22	M	Alexandre	
23	J	Georges	
24	V	Fidèle	
25	S	Marc	
26	D	Souv. déportés	
27	L	Zita	<i>Joie</i>
28	M	Valérie	
29	M	Cath. de Sienna	
30	J	Robert	

Mai

1	V	F. du travail	<i>Joie</i>
2	S	Boris	
3	D	Jacques	
4	L	Sylvain	<i>Henlé</i>
5	M	Judith	
6	M	Prudence	
7	J	Gisèle	
8	V	Victoire	
9	S	Pacôme	
10	D	Solange/J. d'Arc	
11	L	Estelle	<i>Chudzy</i>
12	M	Achille	
13	M	Rolande	
14	J	Matthias	
15	V	Denise	
16	S	Honoré	
17	D	Pascal	
18	L	Eric	<i>Joie</i>
19	M	Yves	
20	M	Bernardin	
21	J	ASCENSION	
22	V	Emile	
23	S	Didier	
24	D	Donatien	
25	L	Sophie	<i>Dumont</i>
26	M	Bérenger	
27	M	Augustin de C	
28	J	Germain	
29	V	Aymar	
30	S	Ferdinand	
31	D	PENTECOTE	

Juin

1	L	Féried/Justin	<i>Labriet</i>
2	M	Blandine	
3	M	Kévin	
4	J	Clotilde	
5	V	Igor	
6	S	Norbert	
7	D	F. des Mères	
8	L	Médard	<i>Landmann</i>
9	M	Diane	
10	M	Landry	
11	J	Barnabé	
12	V	Guy	
13	S	Antoine	
14	D	St Sacrement	
15	L	Germaine	<i>Schmit</i>
16	M	J.-Fr Régis	
17	M	Hervé	
18	J	Léonce	
19	V	Sacré-Coeur	
20	S	Silvère	
21	D	Fête des Pères	
22	L	Alban	<i>Joie</i>
23	M	Audrey	
24	M	Jean-Baptiste	
25	J	Prosper	
26	V	Anthelme	
27	S	Fernand	
28	D	Irénée	
29	L	Pierre/Paul	<i>Labriet</i>
30	M	Martial	



Les permanences de gardes vont du
lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison : Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17

Etat-civil

Naissances

Luana MINACAPILLI	née le 11 février 2009
Timéo Mathieu SCHWARTZ	né le 24 février 2009
Méline JOLLY	née le 25 février 2009
Eva TRIBET	née le 6 mars 2009
Axel KUSS	né le 9 mars 2009

Mariages

Pas de mariage ce trimestre

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2008. Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Décès

Pas de décès ce trimestre

Dates arrêtées le 16/03/2009

Comment recevoir Argancy 2009 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Manifestations du trimestre

Avril

2	Les jardiniers de l'ombre	- Jardinage Bio
4	Bourse au plantes	- Municipalité
4	Filets garnis	- Argancy Pétanque
11	Filets garnis	- Argancy Pétanque
18	Filets garnis	- Argancy Pétanque
19	Régate d'ouverture	- CYVM
25	Filets garnis	- Argancy Pétanque
26	Régate Lorraine Nautisme	- CYVM

Centres aérés
Familles Rurales

Printemps

Du 14 au 17 avril 2009

Mai

1	Marche traditionnelle	- Inter-associations
2	Filets garnis	- Argancy Pétanque
2	Nettoyage de printemps	- Inter-associations
3	Régate croiseurs	- CYVM
3	Championnat par équipes	- Tennis Club Argancy
7	Le compost	- Jardinage Bio
8	Filets garnis	- Argancy Pétanque
8	Manifestation patriotique Inauguration de la Place A.de Méjanès et du monument du souvenir	- Municipalité
10	Championnat par équipes	- Tennis Club Argancy
15	Filets garnis	- Argancy Pétanque
17	Régate	- CYVM
17	Championnat par équipes	- Tennis Club Argancy
17	Brocante	- Familles Rurales
21	Championnat	- Argancy Pétanque
22	Filets garnis	- Argancy Pétanque
24	Régate Croiseurs	- CYVM
24	Championnat par équipes	- Tennis Club Argancy
29	Filets Garnis	- Argancy Pétanque
30	Fête du mini tennis	- Tennis Club Argancy
31	Régate	- CYVM
31	Championnat par équipes	- Tennis Club Argancy



Remise par ORA JEUNES d'un chèque aux Associations soutenant le Burkina Faso

Juin

5	Filets garnis	- Argancy Pétanque
7	Régate du Président PL SIMON	- CYVM
7	Tournoi Interne homologué	- Tennis Club Argancy
7	Passage des tests de niveau	- Tennis Club Argancy
11	Qu'est ce qu'un jardin ?	- Jardinage bio
12	Tournoi Vinoshop	- Argancy Pétanque
13	Gala de Danse	- Ecole Inter. de M & D
17	Représentation danse	- Familles Rurales
19	Filets garnis	- Argancy Pétanque
19	Représentation théâtre	- Familles Rurales
20/21	Représentation théâtre enfants	- Familles Rurales
21	Coupe « Femmes à la barre »	- CYVM
24	Représentation cirque	- Familles Rurales
24	Fête de la Musique	- Ecole Inter. de M & D
26	Filets garnis	- Argancy Pétanque
27	Grand barbecue	- Tennis Club Argancy
30	Concours Jeunes Chevaux	- ACP Olgy



Assemblée générale de la Pétanque

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
Site Internet : www.argancy.net